

Cadre partenarial du dispositif « Classes Qui Dansent » en Ardèche

« Classes qui dansent » est un dispositif de découvertes artistiques et de pratique chorégraphique qui s'adresse aux classes des cycles 1 à 3. Il est coordonné par la DSDEN 07 en partenariat avec les structures culturelles partenaires et en lien étroit avec la DRAC et la DAAC de l'académie de Grenoble.

I. LES OBJECTIFS GENERAUX DU DISPOSITIF

Objectifs départementaux : la démarche annuelle de la classe croise les parcours EAC et le champ d'apprentissage en EPS à visée artistique en mobilisant le pouvoir expressif du corps.

Le projet comporte :

- une dimension artistique, au travers d'une rencontre avec l'artiste et sa démarche de création ;
- une dimension culturelle, par la rencontre d'œuvres artistiques (assister si possible au spectacle) et par la visite du lieu de spectacle ;
- une dimension « éducative », par l'acquisition de références culturelles et de compétences.

Les objectifs visés pour les élèves sont :

- la sensibilité, la créativité, la poésie, l'aisance corporelle ;
- la capacité à écouter, à regarder, à organiser et à composer ;
- l'attitude de spectateur « averti » et l'acquisition d'un esprit critique.

Les objectifs artistiques et culturels sont :

- découvrir la culture chorégraphique notamment via les ateliers du regard ;
- vivre une expérience artistique et chorégraphique (pouvant prendre la forme de laboratoire).

Les objectifs territoriaux visés sont :

- renforcer les présences artistiques sur l'ensemble du territoire ardéchois, notamment dans les territoires les plus isolées en croisant avec l'ensemble des dispositifs portés par l'éducation nationale, la DRAC et les autres partenaires (CTEAC notamment).

Perspectives nombre de classes pour l'année scolaire 2024-25 : accompagnement des structures pour 40 classes.

Le choix des classes selon les critères listés ci-après l'emportera sur leur nombre.

- Format : 10 classes possibles (CP au CM2)
- Lux : à voir avec la direction du Lux
- Théâtre de Privas : 10 classes possibles (CP au CM2)
- La Baraka : à préciser pour 2024-25 (CP au CM2, éventuellement les maternelles).

II. LE CADRE GENERAL D'INTERVENTION

Cadre de l'intervention

Le dispositif s'articule autour des **trois piliers de l'Education Artistique et Culturel (EAC) :**

- la pratique chorégraphique, comprise entre 8h et 12h par élève ;
- la rencontre avec un artiste, un lieu de culture et une œuvre, constituée si possible d'une sortie au spectacle sélectionné et d'une médiation autour de la représentation ;
- l'acquisition de connaissances.

Une journée de sensibilisation/formation des enseignants est organisée par la structure partenaire.

Le parcours chorégraphique représente un volume horaire d'une douzaine d'heures / élève (pour les cycles 2 et 3) avec une possibilité d'adapter le cadre horaire pour le cycle 1 (maternelle) à 8h / élève si un dédoublement de la classe est nécessaire.

Le format et la possibilité de la restitution doivent être discutés entre les partenaires (écoles et structures culturelles).

Interventions dans les classes et réglementation des intervenants :

- L'enseignant devra être présent et co-intervenir ;
- la pratique se fera dans une salle permettant l'accueil de tous les élèves en même temps ;
- des groupes peuvent être envisagés avec l'intervenant et l'enseignant ;
- le nombre d'élèves en activité en même temps sera dépendant de l'espace mais tous les élèves doivent être présents (les rôles peuvent être différents : danseur/spectateur/chorégraphe) ;
- transmission à ce.dsden07-cpd-eps@ac-grenoble.fr par les structures du document d'autorisation de consultation du FIJ AISV (à demander au directeur d'école) signé par l'intervenant accompagné d'une copie de sa carte d'identité pour vérification de l'honorabilité.

Restitutions :

- Non obligatoire, à discuter entre les classes et la structure partenaire ;
- Possibilité d'ouvrir à des formats multiples : ateliers ouverts, restitution interne à l'établissement, spectacle où les parents/du public sont présents ;
- Lorsque les restitutions ont lieu dans les murs des structures partenaires, l'organisation des restitutions est à la charge des partenaires.

Formation des enseignants :

- Autant que possible, elle aura lieu dans le cadre des animations pédagogiques le mercredi (les moyens de remplacement en diminution des professeurs des écoles sur le temps scolaire ne laissent plus la possibilité de convoquer tous ceux qui sont inscrits au dispositif CQD) ;
- ces dates seront communiquées au plus tôt.

III. CADRE FINANCIER DU DISPOSITIF**ENGAGEMENT FINANCIER DES PARTENAIRES**

DRAC	<ul style="list-style-type: none">- La DRAC soutient le dispositif sur les aspects suivants :<ul style="list-style-type: none">✓ La rémunération artistique à hauteur de 65€ TTC /heure d'intervention ;✓ les frais de déplacement / hébergement / repas des artistes-intervenants dans la mesure où ils ne représentent pas plus de 20% du budget total de l'action ;✓ la formation/sensibilisation des enseignants jusqu'à 800€ / journée ;
DAAC Académie de Grenoble	<ul style="list-style-type: none">- A partir de la rentrée 2025-2026, la DAAC peut participer au financement de la journée de formation par la mise en place d'une Formation d'Initiative Territoriale (FIT).
Les structures partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Dans la mesure du possible, les structures culturelles assurent :<ul style="list-style-type: none">✓ la coordination avec les écoles sélectionnées ;✓ la proximité géographique des artistes-intervenants ;✓ les coûts liés à la restitution.
Les écoles participantes	<ul style="list-style-type: none">- Reste à charge pour les écoles : les transports et la billetterie.

IV. GOUVERNANCE DU DISPOSITIF

Le dispositif s'articule autour de deux grands temps dans l'année : un comité de suivi (printemps) et une commission pour le choix des classes (début octobre).

Comité de suivi :

- Présence des structures partenaires, de la DSDEN 07 et des CPC, la DRAC et la DACC de l'académie de Grenoble. Le comité de suivi a lieu au printemps :

- Bilan qualitatif de l'année en cours ;
- Partage des besoins et propositions pour l'année scolaire N + 1 ;
- Organisation de la parution de l'appel à projets et de la commission pour l'année scolaire N + 1.

Commission pour le choix des classes :

- présence des structures partenaires, de la DSDEN 07 et des CPC, la DAAC et de la DRAC dans 1^{ère} quinzaine d'octobre ;
- pour la rentrée scolaire 2024 25, les structures qui ont déjà commencé à travailler des projets avec des écoles pourront conserver ce choix même si les écoles doivent déposer le projet sur ADAGE ;
- Critères de sélection des écoles :
 - ✓ l'école est hors CTEAC ou n'a pas bénéficié depuis longtemps d'un projet CTEAC ;
 - ✓ l'école est géographiquement isolée ;
 - ✓ l'école n'a jamais participé à CQD ou pas l'année précédente ;
 - ✓ l'école est située dans une zone QPV ou REP.

Répartition des rôles Education nationale :

Chargée de Mission (CM) EAC :

- liens avec la DRAC/DAAC ;
- ouverture/fermeture ADAGE ;
- transmission des avis DSDEN candidatures à la DRAC ;
- retours de la DRAC à destination des circons et CPD EPS.

Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) en EPS :

- coordination générale du dispositif avec les structures et les écoles ;
- mise en signature des conventions d'utilisation des lieux de formation et de restitution au DASEN ;
- participation aux réunions DRAC et DAAC.

Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) en charge du dossier EPS :

- co-validation des dossiers de candidatures avec CPD EPS ;
- réservation de l'installation et participation à la journée de formation (+ bilan) ;
- réservation et co-organisation de la journée de restitution.

V. CALENDRIER – TYPE

Calendriers (candidature/ instruction/ validation DSDEN-DRAC/ transmission avis/ interventions/ formations/ restitutions/bilans) :

- Candidatures des classes via ADAGE entre mai et fin septembre
- Instruction sur ADAGE jusqu'à début octobre
- Transmission des avis à la DRAC par la DSDEN
- Commission pour le choix des classes début octobre
- Transmission des avis aux écoles par les circonscriptions deuxième quinzaine d'octobre
- Edition des plannings d'intervention en novembre
- Formations des enseignants en décembre (en lien avec les circonscriptions)
- Interventions entre janvier et mai
- Restitutions entre mai et juin
- Bilan pédagogique des enseignants à transmettre avant le 1^{er} juillet
- Bilan global avec les structures et les CPC-D début juillet